

EXAKIS NELITE
Technopole Izarbel
416, Allée Antoine d'Abbadie
64210 BIDART
FRANCE

H.E. António Guterres Secrétaire Général Nations Unies New York, NY 10017 USA

A Bidart, le 26/03/2021

Objet : Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que **EXAKIS NELITE**, qui fait partie du groupe Magellan Partners, souhaite partager les valeurs du Global compact et soutenir les Dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable. **EXAKIS NELITE** fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des dix principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact.

Meilleures salutations,

Didier ZEITOUN Président Exakis Nelite



Tel. Fax.

01 44 50 39 75

01 74 18 09 85 Web. www.nelite.com



Paris, le 18 mai 2010

Objet: Lettre d'adhésion au Pacte Mondial

Honorable Secrétaire-Général.

Par cette lettre, j'ai l'honneur de vous confirmer que NELITE soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre zone d'influence et les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires. Nous reconnaissons que notre active participation dans le partenariat mondial pour le développement est primordiale afin de faire avancer les objectifs des Nations Unies, en particulier les Objectifs du millénaire pour le développement.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP), un exercice de responsabilité et de transparence qui rend compte publiquement de nos résultats et actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial. Notre COP sera publiée à l'intérieur d'un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les Directives pour la Communication sur le progrès.

Vous trouverez ci-joint des informations générales sur notre compagnie ainsi que le nom de la personne qui sera chargée des contacts futurs avec le bureau du Pacte Mondial à New York.

Meilleures salutations.

Arnaud BERREBI Président